



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**AVIS PUBLIC
PUBLICATION DU RÈGLEMENT 278-2019**

Avis public est donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Matanie, de ce qui suit :

Que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie a adopté, le **21 août 2019**, le Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro **278-2019** des TNO de la MRC;

Que le règlement ci-haut mentionné peut être consulté aux bureaux de la MRC de La Matanie situés au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane;

Que ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la Loi.

Fait à Matane, ce 28^e jour d'août 2019.

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line Ross, M.B.A.